

COMMUNE DE LABRUYERE-DORSA

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29/04/2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 285 000.00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Grépiac, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents (charges comprises) correspondent à 28 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 285 000.00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	63 190.00 €	Excédent brut reporté	93 635.62 €
Dépenses de personnel	80 850.00 €	Recettes des services	1 550.00 €
Autres dépenses de gestion courante	108 606.00 €	Impôts et taxes	4 367.00 €
		Fiscalité locale	142 299.00 €
Dépenses financières	4 300.00 €	Dotations et participations	41 843.00 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	1 055,38 €
Autres dépenses	3 054.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
		Autres recettes	250.00 €
Total dépenses réelles	260 000.00 €	Total recettes réelles	285 000.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Virement à la section d'investissement	25 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
TOTAL GENERAL	285 000.00 €	TOTAL GENERAL	285 000.00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 n'ont pas été augmentés et s'élèvent à :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **36.72 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **142.58 %**
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **16.86 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **142 299.00 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 41 843 € soit une augmentation de 8,49% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Solde d'investissement reporté	65 472.38 €
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	25 000.00 €
Remboursement d'emprunts	48 000.00 €	FCTVA	14 590.00 €
Immobilisation corporelles	85 000.00 €	Mise en réserves	
Travaux de voirie • Pool routier éventuel	5 510.00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres • Equipement • Guirlandes Noel	4 000.00 € 2 000.00 €	Taxe aménagement	296.62 €
Autres dépenses (équilibre budgétaire)	4 740.00 €	Subventions	40 150.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
		Produits (écritures d'ordre entre section)	3 741.00 €
TOTAL GENERAL	149 250.00 €	TOTAL GENERAL	149 250.00 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants

- Installation de dispositifs de sécurité (ralentisseurs ou autre)
- Mise aux normes de la réserve d'eau enterrée près du tennis
- Curage buse et fossées chemin de Mazérat
- Achat de guirlandes lumineuses de Noël
- Réfection de parties de voiries communales
- Isolation du toit atelier municipal
- Rénovation de la rampe d'accès salle des fêtes
- Pose d'un portillon au nouveau cimetière

d) Les subventions d'investissements prévues et déjà notifiées

- de la Région : €
- du Département : **40 150.00 €**

Nous indiquons ici les subventions dont le versement est notifié. Elles correspondent à des projets réalisés en 2025. Celles pour les projets de 2026 ne sont pas encore connues : soit elles apparaîtront lors de la réalisation des comptes administratifs et de gestion 2026 (dépenses et recettes effectivement réalisées), soit lors du budget primitif 2027.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 280 051.00 €

réparties de la façon suivante :

- <u>Recettes</u> :	Solde d'exécution reportés 2024 :	93 635.62 €
	Nouveaux crédits :	191 364.38 €
	TOTAL :	285 000.00 €
- <u>Dépenses</u> :	Solde d'exécution reporté 2024 :	0 €
	Dépenses prévues :	285 000.00 €
	TOTAL :	285 000.00 €

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 204 620.00 €

réparties de la façon suivante :

- <u>Recettes</u> :	Solde d'exécution reportés 2024 :	65 472.38 €
	Nouveaux crédits :	83 777.62 €
	TOTAL :	149 250.00 €
- <u>Dépenses</u> :	Solde d'exécution reporté 2024 :	0 €
	Dépenses prévues :	149 250.00 €
	TOTAL :	149 250.00 €